

8^{ème} RALLYE NATIONAL CIGALOIS VHC 8 & 9 Septembre 2023 RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe des France 2022 des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 10 Juillet 2023 Parution du règlement Ouverture des engagements

Lundi 28 Août 2023 Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Samedi 02 Septembre 2023

09h00 à 17h00 Vérifications administratives obligatoires au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaires) - carnet d'itinéraire (**RoadBook**) à télécharger sur le site asacigaloise.fr via vos téléphones ou tablettes.

Dimanche 03 Septembre 2023

09h00 à 12h00 Vérifications administratives obligatoires au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture reconnaissances – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaires) - carnet d'itinéraire (**RoadBook**) à télécharger sur le site asacigaloise.fr via vos téléphones ou tablettes.

Vendredi 8 Septembre 2023

13h00 à 18h00 Séance d'essai (le lieu sera communiqué lors des vérifications administratives).

Vendredi 8 Septembre 2023

09h00 à 17h00 Vérifications administratives (complémentaires) au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture des reconnaissances – jour 3 (voir art 6.2 planning et horaires) - carnet d'itinéraire (**RoadBook**) à télécharger sur le site asacigaloise.fr via vos téléphones ou tablettes.

17h00 à 21h00 Vérifications techniques, [Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT](#).

17h15 à 21h15 Mise en parc Fermé, Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

20h15 1^{ère} Réunion du collège des Commissaires Sportifs

21h45 Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape Panneau affichage –espace Marty Ducros place du 8 Mai 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT tableau d'information au podium Bd du Temple ..

Samedi 9 Septembre 2023

08h00 Départ de l'étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

19h04 Arrivée de l'étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

18h40 Remise des prix sur le podium à l'arrivée de la 2^{ème} étape - (fin du rallye) – Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

20h00 Vérifications finales éventuelles, Garage GOUDIN Olivier - Peugeot Citroën - ZAM du Tapis Vert - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent.
 Panneau d'affichage – Panneau affichage –espace Marty Ducros place du 8 Mai 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT tableau d'information au podium Bd du Temple ..
 Le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CIGALOISE organise les 8 & 9 septembre 2023 le 8^{ème} Rallye National CIGALOIS VHC.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LIGUE numéro R 11 /23 en date du 19 JUIN 2023

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 460 en date du 28 JUIN 2023

Comité d'Organisation

Président :Yvon JOURNAUX Licence N°19327-08/09

Membres : Mesdames, CHABAUD Claudine, DURAND Antonia, GUIONNET Isabelle, Laetitia VERMMESCH, Marie Christine GOMEZ,

Messieurs, DURAND Gérard, SABATIER Charles, DECARPENTRIE Max, DEVAUX Marcel, JOLY Alain, FUSTER Christian, FABRIE Patrick, ARIETE Christophe, RANDON Olivier, SOULIER Gil, BOUSQUET Sébastien.

Secrétariat et Permanence du Rallye : Adresse : ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lieu, date, horaires : du 12 Juin au 8 Septembre 2023 de 10 h 00 à 18 h 00,

Tél : 0 466 776 773 & 0 659 737 748

Tableau d'affichage Officiel

Pour les reconnaissances : Permanence du rallye - ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Durant le rallye : Au podium Bd du Temple & sous le porche en face La Poste 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Organisateur technique

Nom :Mr Yvon JOURNAUX Licence N°19327/0809

Adresse :2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem au règlement rallye support moderne sauf :

Directeur de Course Responsable.....Mr Robert GALLI.....Licence n° 9206/0745

Commissaire Technique - Responsable VHCMr Christophe GIMENO. Licence n° 40651/0805

Commissaire Technique.....Mr Christian MANGEMATIN Licence n° 6507/0803

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye National CIGALOIS VHC compte pour :

La coupe de France des rallyes national VHC coefficient 2

Le challenge ASA Cigaloise GT2I

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront visibles sur le site de l'asa Cigaloise www.asacigaloise.fr .

Des pénalités prévues par la réglementation F.F.S.A seront appliquées en cas de non respect de l'horaire de convocation. Jusqu'à 30 minutes : 15€ , de 30 minutes à 1 heure : 30€ , par heure supplémentaire : 15€ , Art V A Généralités prescriptions générales FFSA 2023.

IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :

Elles auront lieu au siège de l'ASA CIGALOISE, 2 rue René Cassin – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page du Passeport Technique Historique

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...) informations sur la géolocalisation.

Les équipages devront présenter au CH 0 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le vendredi 8 septembre 2023 de 17h00 à 21h00 **Le Pradet Bd du Temple – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickées » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

1.3.1 P.

Lors des vérifications technique un chèque de 300 € de caution sera demandé en échange du système de géo localisation. (chèque à l'ordre de <<VDS Racing>> non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système).

1.3.12 P. CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage GOUDIN Olivier – Peugeot Citroën – ZAC du tapis vert - ST HIPPOLYTE DU FORT** - Prix de la main d'œuvre / 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA 2023 et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne désirant participer au 8ème Rallye National Cigalois VHC devra s'inscrire par formulaire informatique "mis à votre disposition sur notre site internet" avant la date mentionnée au début de celui-ci et dûment complété. Elle devra régler les droits d'engagement par carte bancaire depuis la rubrique "Paiement" du même site ou en espèces directement auprès du secrétariat de l'Asa Cigaloise avant le Lundi 28 août 2023 à 24h00 (Les chèques ne sont pas acceptés). Mentionnons que tout équipage n'ayant pas effectué son paiement ne sera pas considéré comme engagé pour cette épreuve.

ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin – 30170 ST HIPPOLYTE DE FORT

Tél : 04 66 77 67 73 — 06 59 73 77 48 — asacigaloise30@gmail.com

3.1.10P. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du jeudi 31 août 2023 le nombre des engagés est inférieur à **10**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **450€ + 40€ système de géo localisation** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur.
- **900€ + 40€ système de géo localisation** sans la publicité facultative

GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géo localisation. Le kit de géo localisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications techniques. Une caution (par chèque) de 300€ est demandée par le prestataire qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur. Les instructions d'installation sont également disponibles sur le site : www.asacigaloise.fr. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : 1ère infraction: avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction: 200€ - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

IMPORTANT : La responsabilité de l'organisateur et SPVHRC ne saurait être engagé si le boîtier de géolocalisation n'est pas installé conformément à la notice fournie par SPVHRC et en cas de retards ou d'inexécution résultant d'un cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux Français . Sont également considérés comme cas de force majeure au titre des présentes le blocage ou l'interruption des réseaux de communication, les catastrophes naturelles et tout autre cas indépendant de la volonté imprévisible, irrésistible et empêchant l'exécution normale du présent contrat souscrit entre l'organisateur et SPVHRC

Important : il est indispensable de prévoir une prise USB sur la voiture, document installation en ligne sur le site www.asacigaloise.fr

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tous les engagements seront transmis par internet (site www.asacigaloise.fr)

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas d'annulation du rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues jusqu'aux samedi 2 septembre 2023 inclus (cachet de la poste faisant foi)

De 50% pour les demandes reçues à partir du dimanche 3 septembre 2023 (cachet de la poste faisant foi)

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3.3P. ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
Groupes A Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2023 et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que sur les **parcs matérialisés sur le Road Book Zone - TAPIS VERT- Zone BATAILLES – Parking du GAZ – Parking Chemin du Pavillon - Le Plan Boulevard Gambetta à ST HIPPOLYTE DU FORT** (voir plans sur le site www.asacigaloise.fr).

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende.

Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation par écrit de l'organisateur. Toute personne n'ayant pas fait une demande préalable s'expose à des sanctions.

4.6.P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique responsable. Voir réglementation FFSA 2023.

4.7.P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes aux listes N°16 et N° 52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : 1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : pénalité de 30 secondes et mise en conformité,
- 2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2023 et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA 2023 et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 40^{ème} Rallye NATIONAL CIGALOIS représente un parcours de **267.735 km.**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale **de 114.770 km**

Il comporte un parcours de liaison d'une longueur totale **de 152.965 km.**

Les épreuves spéciales sont :

FRESSAC	14.550 Km à faire trois fois
CROS-CROS	14.200 Km à faire deux fois
POMPIGNAN	14.240 Km à faire trois fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2023 et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.2.1P. Le nombre de passages par ES en reconnaissances est limité **à 3 AU MAXIMUM.** Panachage autorisé.

6.2.2P. Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

6.2.5P. DUREE

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 02 septembre 2023 de **9h00 à 17h00** et dimanche 03 septembre 2023 de: **9h00 à 12h00.**

Vendredi 8 septembre 2023. Horaire : 09h00 à 17h00

En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.

Les concurrents recevront une fiche de reconnaissances qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse 30km/h en agglomération, 60km/h sur les épreuves spéciales et liaisons). **RESPECTEZ les RIVERAINS l'avenir du Rallye en dépend.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange avec COMMISSAIRE dans le dos

Chef de poste : chasuble orange avec CHEF DE POSTE dans le dos

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023.

Sans objet pour le 8^{ème} Rallye National Cigalois VHC qui ne comporte qu'une seule étape.

7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai peut être organisée le vendredi 8 septembre 2023. **La reconnaissance est autorisée.** Dans ce cas, une participation financière pourra être demandée par l'organisateur. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 8 Septembre 2023 (le lieu sera communiqué lors des vérifications administratives). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de 13h30 à 18h00. Les frais de participation sont fixés à 90 € par voiture. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le formulaire d'engagement. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (non prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT sur les communes traversées par le Rallye.

Si en date du 2 septembre 2023 le nombre de concurrents inscrits est inférieur à 20, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la séance.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les <>numéros d'identification<>. Nombre maxi de concurrents :40.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme aux prescriptions générales FFSA 2023.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2023 et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 9 septembre 2023 à l'arrivée du rallye au **Podium arrivée** parc fermé le Pradet **ST HIPPOLYTE DU FORT**.